

# RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS

▲ La plupart des publications imprimées des ministères fédéraux peuvent être obtenues de l'Imprimeur du Roi, qui en publie une liste courante. Des photographies, pellicules et étalages peuvent être achetés de l'Office national du film, qui en indiquera le prix sur demande. La plupart des publications imprimées des gouvernements provinciaux peuvent être obtenues des Imprimeurs provinciaux. Pour l'adresse des gouvernements provinciaux, voir le texte précédant immédiatement le présent répertoire.

□ Les rapports polycopiés et miméographiés peuvent être obtenus gratuitement ou achetés du ministère ou service. Détails sur demande.

○ Le répertoire des organismes et initiatives des provinces est disponible sur demande au ministère fédéral ou provincial.

● La liste des publications est fournie gratuitement sur demande par le ministère fédéral ou provincial concerné. (Dans le cas du ministère fédéral du Travail, une liste de publications paraît dans la *Gazette du Travail*.)

## ▲ SOURCES DE RENSEIGNEMENTS FÉDÉRAUX

*Sauf indication contraire, le siège du ministère ou de la division est à Ottawa, (Ont.).*

- Ministère du Commerce  
Division de la publicité
- ● Bureau fédéral de la statistique
- ● Ministère des Mines et Relevés techniques
- ● Ministère des Ressources et du Développement économique  
Service de l'information
- Ministère des Affaires extérieures  
Division de l'information (toutes demandes en provenance de l'étranger)
- ○ Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration  
Division de la Citoyenneté canadienne
- ● Office national du film (pellicules, bandes d'images, affiches, étalages photographiques, photographies sur tous les sujets)



## SOURCES DE RENSEIGNEMENTS PROVINCIAUX ▲ ●

*Pour le siège des gouvernements provinciaux, voir la liste précédant immédiatement le présent répertoire.*

Pour renseignements généraux relatifs aux diverses provinces, les demandes doivent être adressées: **Terre-Neuve**, ministère des Affaires provinciales; **Î. du P.-É.**, Bureau de la publicité et du tourisme; **N.-É.**, ministère de l'Industrie et de la Publicité; **N.-B.**, ministère de l'Industrie et de la Reconstruction ou ministère du Secrétaire-trésorier provincial; **Qué.**, Bureau de la statistique; **Ont.**, Bureau de la statistique et des recherches, ou ministère du Tourisme et de la Publicité; **Man.**, ministère de l'Industrie et du Commerce, Bureau du tourisme et de la publicité et ministère du Secrétaire provincial; **Sask.**, Bureau des publications; **Alb.**, Bureau de la publicité, ministère des Affaires économiques ou Bureau de la statistique; et **C.-B.**, Bureau de l'économie et de la statistique.

## SUJET

- Ministère du Travail
- Ministère des Transports  
Indemnisation des employés du gouvernement

ACCIDENTÉS DE TRAVAIL (indemnisation)

**Terre-Neuve**:—Min. du Travail  
Commission de l'indemnisation des accidentés du travail  
**Î. du P.-É.**:—Charlottetown  
**N.-É.**:—Halifax; **N.-B.**:—Saint-Jean  
**Ont.**:—Toronto; **Man.**:—Winnipeg; **Sask.**:—Regina; **Alb.**:—Edmonton; **C.-B.**:—Vancouver  
Commission de l'indemnisation des accidentés du travail:  
**Qué.**:—Québec.

- Ministère des Affaires extérieures  
Division de l'information

AFFAIRES EXTÉRIEURES

- ● Bureau fédéral de la statistique  
Division des finances publiques

AFFAIRES MUNICIPALES

**N.-É., Qué., Ont., Sask., Alb., C.-B.**:—Min. des Affaires municipales  
**N.-B.**:—Min. des Relations fédérales et municipales  
**Man.**:—Min. du Commissaire municipal